



Élection à la « C P A R » - Mandature 2022 – 2027

Commission de Pilotage et d'Accompagnement de la Recherche Inserm

Collège C des Ingénieurs et Techniciens

La CPAR Inserm est une instance consultée sur l'évaluation de l'activité des chercheurs exerçant des fonctions d'administration de la recherche ; elle se prononce notamment sur leur avancement, leur recrutement dans le corps des Directeurs de Recherche, leur mobilité et leur mise à disposition auprès d'autres organismes.

Elle est informée de l'activité des services de l'administration centrale et déconcentrée de l'Inserm.

Elle est composée de 9 membres nommés par le Président-directeur général de l'Inserm et de 9 membres élus par 3 collèges d'électeurs dont le collège « C » des personnels titulaires des corps des ITA de la recherche de l'Inserm affectés aux services centraux, à l'administration du siège ou aux délégations régionales de l'Institut, ou mis à disposition d'administrations extérieures.

Les candidat.e.s présenté.e.s à la CPAR Inserm par le Sgen-CFDT :

- Sont les représentants d'un syndicat inter-catégoriel qui s'investissent dans la défense collective et individuelle de tous les personnels, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs
- Ont acquis, de par leurs fonctions exercées au sein de l'administration centrale ou déléguée, une bonne connaissance des services administratifs dans lesquels les chercheurs, ingénieurs et techniciens relevant de la CPAR sont affectés
- Seront présents, participeront à la bonne compréhension de l'activité des chercheurs dans leurs missions administratives spécifiques, et apporteront leur expérience de terrain pour appréhender certaines difficultés d'adaptation que pourraient rencontrer des chercheurs dans l'environnement administratif
- Veilleront à l'application stricte du principe de déroulé de carrière complète sur au moins 2 grades avec 3 ans maximum à l'échelon terminal du grade inférieur, notamment pour les CRCN
- S'informeront de l'activité des services administratifs relevant de la CPAR
- Seront particulièrement vigilants face aux situations de restructuration et de réorganisation du travail des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens
- Seront les garants du bon fonctionnement de cette instance dans un contexte où prédominent l'insuffisance de création de postes, la précarisation des emplois de recherche et la dévalorisation progressive du rôle des instances comportant des élu.e.s
- S'engagent à défendre la transparence et l'équité lors des concours IT internes et externes pour lesquels les élus C sont membres de droit en tant que représentants des instances scientifiques de l'Inserm



VOTER POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S

Par le Sgen-CFDT RECHERCHE^{EPST}, c'est :

- Manifester votre opposition à une politique scientifique qui affaiblit la Recherche publique, remet en cause l'existence des organismes de recherche pour en faire de simples agences de moyens, menace les statuts de ses personnels et précarise autant les chercheurs que les ingénieurs et techniciens
- Revendiquer votre attachement à une Recherche publique au sein de laquelle les EPST et les universités sont appelés à coopérer dans un partenariat équilibré et dont l'Unité Mixte de Recherche est la « brique » de base
- Soutenir la défense individuelle ou collective, tous statuts confondus, des personnels de la recherche
- Demander des recrutements conséquents, sur les cinq ans à venir, pour répondre aux besoins réels des services et assurer une véritable relève
- Réclamer le remplacement par des emplois permanents de tous les postes « libérés »
- S'assurer du respect de l'égalité femme-homme pour les promotions (avec une attention particulière au ratio promues/promouvables), pour l'accès aux postes de responsabilité et pour l'attribution équitable des primes
- Veiller à ce que le droit au télétravail soit respecté avec la mise à disposition des moyens nécessaires à de bonnes conditions de travail
- Permettre un suivi en lien avec les ressources humaines pour les personnels en attente de solutions (mutation, qualité de vie au travail, carrière, rémunération...)

Votez et faites voter pour la liste



Julio MARTINS	IR1	DSI - Paris
Sandrine BENITSKI	IECN	DR Auvergne Rhône-Alpes - Grenoble
Alexandre MODEVI	TECN	DR Occitanie Méditerranée - Montpellier
Hélène GARY	IRHC	IT3 - Paris
Délia FERNANDES	TECN	DR Est - Strasbourg
Patricia WELLER	AI	DR Nouvelle Aquitaine - Bordeaux

DATE LIMITE DU SCRUTIN : LUNDI 14 MARS 2022 à 14h00